

ENQUETE PUBLIQUE
PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
DE LA MONTAGNE DE VERRE
MEMOIRE EN REPONSE
6 JANVIER 2023

COMMUNE DE GUILLON-TERRE-PLAINE
DEPARTEMENT DE L'YONNE (89)



Contacts

Eliott GUY
eliott.guy@edf-re.fr
06 03 15 97 69

Alexandre MARGAIN
alexandre.margain@edf-re.fr
06 27 07 53 11

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	4
Cadre méthodologique	5
I. Réponses aux observations	6
I.1. Observation de COLAS	6
I.2. Observations de Mme DHENIN Isabelle	6
I.3. Observations du Conseil Départemental de l'Yonne.....	9
I.4. Observation du spéléo-club de Chablis	9
I.5. Observations du Commissaire Enquêteur.....	10
ANNEXES	11
Annexe 1 : Procès-Verbal de Synthèse de l'enquête publique	12
Annexe 2 : Avis de COLAS	19
Annexe 3 : Avis de Mme DHENIN Isabelle	20
Annexe 4 : Avis du Conseil Départemental de l'Yonne	21
Annexe 5 : Avis du Spéléo-Club de Chablis	22

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire du projet solaire de la Montagne de Verre et suite à l'arrêté préfectoral n°PREF-SAPPIE-BE-2022-0438 du 20/10/2022, une enquête publique a été mise en place sur la commune de Guillon-Terre-Plaine du 21/11/2022 au 22/12/2022.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20/10/2022 portant ouverture de cette enquête publique, celle-ci a été annoncée et les informations sur le projet mises à disposition de la population dans la commune d'implantation du projet, Guillon-Terre-Plaine, désignée siège de l'enquête.

Le présent mémoire a pour objet d'**apporter des réponses aux observations** formulées par les personnes qui se sont exprimées au cours de cette enquête publique.

CADRE METHODOLOGIQUE

Le procès-verbal de synthèse des observations relatives à l'enquête publique nous a été présenté par Monsieur Guy Bornot, commissaire enquêteur, le 26/12/2022 (Annexe 1).

Dans le cadre de ce procès-verbal, rédigé par le commissaire enquêteur en charge de l'enquête, une synthèse des sujets soulevés au cours des dernières semaines permet de comprendre le positionnement local vis-à-vis du projet.

Rappelons que sur les 4 contributions apportées au projet 2 sont favorables, 1 neutre et 1 défavorable.

Dans un souci de lisibilité et afin de répondre à chacune des sollicitations exprimées, la structure du présent mémoire reprend de manière chronologique les contributions émises dans le cadre de cette enquête publique. Les réponses du maître d'ouvrage interviennent directement après la présentation des observations.

Pour faciliter la lecture de ce document, le procès-verbal et les contributions émises ont été annexés au présent document.

I. REPONSES AUX OBSERVATIONS

I.1. Observation de COLAS

Le 21 novembre 2022, Monsieur Gérard ROLLIN a contribué à l'enquête publique du projet de centrale photovoltaïque de la Montagne de Verre en sa qualité de chef de service commercial éolien et solaire chez COLAS. Sa contribution est visible dans son intégralité en Annexe 2.

Monsieur ROLLIN écrit qu'une part importante de l'activité de son entreprise est dédiée aux énergies renouvelables. Il note notamment que la construction de cette centrale photovoltaïque pourrait mobiliser 6 emplois pendant 3 mois. Le soutien de COLAS au projet de centrale photovoltaïque à Guillon-Terre-Plaine est souligné dans cette contribution.

I.2. Observations de Mme DHENIN Isabelle

La seconde contribution référencée à l'occasion de l'enquête publique du projet solaire de la Montagne de Verre, est celle de Madame Isabelle Dhenin enregistrée le 21 décembre 2022 et consultable en Annexe 3.

Ses remarques concernent principalement l'impact des panneaux au sol et de la clôture de sur la biodiversité.

Madame Dhenin souligne l'importance de la préservation des prairies sèche. Bien que les premiers retours d'expérience sur l'impact de panneaux solaire sur les pelouses sèches d'EDF Renouvelables et Luxel (porteur du second projet de centrale photovoltaïque actuellement en instruction à Guillon-Terre-Plaine à La Grande Craie) montrent la préservation d'un état comparable à l'état initial après quelques années d'exploitation, la SAS Centrale Photovoltaïque de la Montagne de Verre a pris très au sérieux le sujet vu la présence d'une pelouse sèche sur le site d'implantation. Dans l'étude d'impact, des mesures importantes de réduction et de compensation prévues sont décrites avec un espacement des panneaux de 6 mètres au lieu de 2,5 mètres dans les secteurs à enjeu fort, ainsi que la mise en place d'un suivi et de mesures de conservation sur les prairies sèches de la Montagne de Monfaut, à quelques centaines de mètre du projet photovoltaïque.

Afin d'enrichir notre retour d'expérience sur le sujet de la cohabitation entre photovoltaïque et prairies sèches, un suivi de la pelouse sèche de la Montagne de Verre sera également mis en place durant la construction et l'exploitation de la centrale aux années N+1, N+3 et N+5 puis tous les 3 à 5 ans. Le protocole de mise en œuvre de ce suivi est aujourd'hui en discussion avec le Conservatoire d'Espace Naturel de Bourgogne, afin de définir la méthode qui conviendrait pour évaluer l'évolution des pelouses suite à l'implantation des panneaux photovoltaïque.

Madame Dhenin fait remarquer la proximité de zonages ZNIEFF et Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche de la zone d'étude est situé à environ 5,6 km au nord-ouest de l'aire d'étude. Il s'agit de La Zone Spéciale de Conservation (ZSC directive habitats : « Gîtes et habitats à chauve-souris en Bourgogne » n°FR2601012.)

Ce site est composé en 26 "entités" réparties sur 136 communes et ce sur toute la Bourgogne. Il abrite principalement des populations de chauves-souris et prend en compte leurs gîtes et territoires de chasse sélectionnés en fonction de leur qualité en évitant les territoires plus artificialisés.

L'étude d'impact du projet étudie l'impact du projet sur les zonages environnementaux. Concernant les chiroptères, il est mentionné dans la description de cette ZSC qu'une reprise d'exploitation de carrières peut entraîner la mort de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites. Sur le site, les potentiels gîtes seront évités et la période d'hibernation et de mise-bas prise en compte lors des travaux. En phase exploitation, les chauve-souris pourront continuer de chasser sur le site ou dans ses alentours.

Au vu de la distance qui sépare la Montagne de Verre au site Natura 2000 ZSC FR2601012 le plus proche, l'impact du projet peut être considéré comme nul.

Des mesures spécifiques sont prises dans le cadre du projet pour éviter et/ou réduire l'impact potentiel sur les chauves-souris. Mesures associées :

- Evitement : Evitement et balisage en phase chantier de zones de fourrés au sein de l'aire d'étude
- Evitement : Conservation des boisements périphériques au site
- Réduction : Circulation des engins de chantier limitée aux voiries prévues à cet effet
- Réduction : Espacement inter rangée large pour assurer une bande ensoleillée
- Compensation : Gestion favorable aux habitats d'intérêt communautaire sur la Montagne de Montfaut
- Accompagnement : Un suivi des habitats sera mis en place en phase exploitation sur l'aire d'étude et sur la zone de compensation
- Accompagnement : Mise en place de gîtes à chiroptères sur et aux alentours du site

Une ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 comprennent en effet l'aire d'étude dans leur zonage. Il s'agit de la ZNIEFF I n°260020071 « Pelouse de la Montagne de Verre à Guillon » qui se localise sur la Montagne de Verre et la montagne de Montfaut au sud-est et de la ZNIEFF II, n°260020057 « Prairies et bocages de Terre-Plaine ».

Les espèces déterminantes de cette ZNIEFF I n'ont pas été observées lors des inventaires sur le site hormis le Pédolyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) en dehors de l'aire d'étude. Néanmoins, les habitats décrits correspondent à ceux retrouvés sur l'aire d'étude (pelouses sèches sur substrat calcaire).

De plus, cette ZNIEFF évoque une possible fermeture du milieu actuel. L'entretien prévu sur le site par fauchage mécanique permettait alors de stopper cette fermeture progressive du milieu et conserverait un milieu ouvert.

Enfin, la description de la ZNIEFF mentionne qu'il conviendrait d'éviter une reprise des activités d'extraction. La mise en place d'un parc solaire sur ces terrains assurerait pour une durée minimum de 20 ans l'évitement de toute activité d'extraction des sols.

Par ailleurs, la mesure compensatoire prévue dans le cadre du projet s'attachera à préserver et améliorer les pelouses sur une partie de la ZNIEFF I (montagne de Montfaut)

Madame Dhenin s'inquiète de l'impact du préforage et du battage de pieux près des cavités potentiellement prisées par les chiroptères. Pour éviter un impact trop important sur les chiroptères lors de la phase travaux, des études complémentaires à l'étude d'impact ont été réalisées en mai 2022, notamment concernant l'hivernage et la période de reproduction, afin de collecter plus de données sur les potentialités d'accueil des cavités pour les chiroptères à proximité du site à leurs différentes périodes de présence potentielle. Cette étude a été menée avec la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun), acteur naturaliste local et spécialiste des chiroptères. L'étude a révélé une possible capacité d'accueil de chauves-souris en période d'hibernation mais toutefois limitée, ainsi qu'une possible fréquentation lors des nuits de fin d'été et début d'automne pour l'accouplement. En conséquence, aucun travaux à fortes vibrations ne seront réalisés à proximité des cavités entre le 01/11 et le 15/03 afin de privilégier des périodes où les cavités ne sont pas fréquentées par les chauves-souris. Par ailleurs, l'implantation du projet sera modifiée pour préserver un recul vis-à-vis de l'entrée de la cavité et préserver la végétation autour.

Notons tout de même la proximité du projet avec la carrière encore en activité qui constitue un état actuel du site bruyant pour la faune. La vue aérienne ci-dessous montre la proximité de la carrière vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle.



Les clôtures que Madame Dhenin décrit comme imposantes lui font craindre des interférences avec la continuité écologique telle que la trame verte. La clôture sera semi-rigide à maille soudée afin de prévenir de l'intrusion de la grande faune comme les sangliers. La clôture sera cependant perméable à la petite faune : les mailles ont une taille inférieure à 15x15cm mais des ouvertures de cette taille seront créés à un intervalle régulier de 50m afin de permettre le passage de la petite faune. Si à la suite des suivis écologiques en phase d'exploitation il semble nécessaire d'agrandir ces ouvertures, cela pourra être effectué sous réserve que cela soit compatible avec la potentielle activité ovine. Les clôtures des centrales photovoltaïques ne constituent pas un obstacle à la faune volante, la petite faune pourra circuler sur le site du fait des passes-faune.

Madame Dhenin souligne la ponctualité des emplois créés par l'installation d'une centrale photovoltaïque. Si les emplois liés à la phase de construction sont en effet ponctuels, l'installation d'une centrale photovoltaïque passe également par des phases de développement, d'exploitation et de maintenance. L'ADEME estimait en 2020 que la filière photovoltaïque en France représentait 12 160 emplois directs. La maintenance de la centrale photovoltaïque sera assurée par l'une des deux antennes locales d'EDF Renouvelables, situées à Massangis et à Châtenoy-le-Royal, et ce pendant trente ans. Etant donné la localisation du projet photovoltaïque de la Montagne de Verre, ce sont les équipes basées à Massangis qui auront la charge de la maintenance de la centrale. Le projet pourrait également mobiliser un éleveur ovin local.

L'éloignement au poste de raccordement et l'impact des travaux de raccordement sur les câbles de la fibre optique le long des infrastructures routières inquiète Madame Dhenin. Le porteur de projet tient à rassurer sur le sujet du raccordement du projet, qui sera sous la maîtrise d'œuvre du gestionnaire de distribution Enedis. Celui-ci gère un réseau électrique de 84251 km en Bourgogne Franche Comté. La pose ou le renouvellement de réseau est

une opération courante pour laquelle Enedis possède une expertise qui n'est plus à démontrer.

La distance par rapport au poste source n'est pas un critère de difficulté particulier. Concernant les réseaux déjà en place comme le réseau de fibre optique, conformément au Code de l'environnement, une DT-DICT est réalisée en amont de l'étude de tracé définitive afin de prendre en compte l'ensemble des réseaux déjà présent et prévenir tout risque d'endommagement des réseaux déjà en place.

Madame Dhenin se questionne sur le potentiel, qu'elle estime plus important, du photovoltaïque en toiture. La pose de panneaux solaires sur des bâtiments n'est cependant pas une alternative aux centrales photovoltaïques de grande puissance au sol, comme celle proposée ici, mais une complémentarité. Les installations photovoltaïques en toiture permettent également de produire de l'électricité verte, mais ne sont pas substituables aux parcs solaires. Le récent rapport RTE sur l'avenir énergétique de la France à l'horizon prévoit un déploiement de la filière photovoltaïque, y compris de la filière au sol. En effet, peu importe le scénario de mix de production choisi à l'horizon 2050, les projections du photovoltaïque sont multipliées minimum par 7 par rapport à la capacité installée aujourd'hui.

Madame Dhenin évoque l'ancienne plateforme autoroutière de Guillon qui lui semble un meilleur compromis que l'ancienne carrière de la Montagne de Verre. Au vu de son passé et de son utilisation, cette ancienne plateforme est classée site dégradé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Il s'agit donc bien d'un site privilégié pour le développement de centrale photovoltaïque au sol dans le but d'atteindre les projections évoquées ci-dessus (multiplication par 7 de la puissance installée en 2050). Un projet photovoltaïque au sol est d'ailleurs en développement sur ce site par une société concurrente à la SAS Centrale Photovoltaïque de la Montagne de Verre. Les anciennes carrières comme celle de la Montagne de Verre sont cependant également classées site dégradé par la CRE et sont donc tout autant privilégiées par les instances régissant le développement de l'énergie en France pour remplir les objectifs ambitieux des différents scénarii de mix de production pour l'horizon 2050.

I.3. Observations du Conseil Départemental de l'Yonne

Le 22 décembre 2022, Madame Sylvie Charpignon, conseillère départementale de Chablis et Maire de Santigny, ainsi que Monsieur Patrick Gendraud, conseiller départemental de Chablis et Président du département de l'Yonne, ont transmis par mail leur réflexion sur le projet au commissaire enquêteur. Leur contribution est disponible en Annexe 4.

Madame Charpignon et Monsieur Gendraud sont très favorable au projet à l'heure où des délestages sont redoutés. Madame Charpignon évoque la production d'énergie verte sur le foncier d'une ancienne carrière avec un projet qui a été bien étudié pour avoir un impact nul sur les riverains et qui aura des retombées fiscales non négligeable pour les collectivité. Elle rappelle également que le projet est 100% public, le foncier appartenant en totalité à la commune de Guillon-Terre-Plaine.

I.4. Observation du spéléo-club de Chablis

Le 21 septembre 2022, Monsieur Bruno BOUCHARD a émis des remarques sur le projet photovoltaïque de la Montagne de Verre via une contribution par mail, en tant que président du spéléo-club de Chablis. Cet avis est consultable en Annexe 5.

Le spéléo-club de Chablis estime que la SAS Centrale Photovoltaïque de la Montagne de Verre n'a pas creusé suffisamment sa recherche de données sur les cavités présentes dans la zone de projet lors de l'étude d'impact. De plus, il regrette l'absence d'une étude des chiroptères sur l'une des deux cavités. Si ces données et études n'étaient pas présentes dans l'étude d'impact, une étude complémentaire sur la cavité et les chiroptères qu'elle abrite a été réalisée suite à l'avis de la MRAe, et le rapport a été inclus dans le dossier d'Enquête Publique. L'étude se base notamment sur le rapport sur la cavité du spéléo-club de Chablis qu'évoque Monsieur Bouchard dans sa contribution, et le cite en source.

Le spéléo-club de Chablis remarque que le rapport de l'Etude géotechnique G2 AVP manque de précision concernant la végétation autour des cavités décrites comme ancienne et dense. Le spéléo-club précise que la zone était dégagée il y a plusieurs années et que l'entrée est plus visible que ne le montre la photographie dans l'étude. Le porteur de projet en prend note, et prendra en compte la végétation alentour pour la nouvelle implantation de la centrale évitant les cavités. re

Le spéléo-club de Chablis regrette que la SAS ne se soit pas rapproché du milieu spéléologique qui dispose de l'essentiel des informations sur les cavités de l'Yonne. Le porteur de projet en prend bonne note pour de futurs besoin d'information pour ses futurs projets concernés, et prendra contact le spéléo-club pour approfondir ses connaissances en matière d'installation de structures photovoltaïque sur sol karstique pour le projet de la Montagne de Verre.

Compte tenu de son importance pour le département, le spéléo-club de Chablis demande que l'accès à la cavité ne soit pas remis en cause par l'implantation de la centrale. La SAS Centrale Photovoltaïque s'engage à revoir l'implantation des panneaux et des clôtures en ce sens. Cette mesure a été décidée suite à l'étude géotechnique et l'étude des chiroptères dans la cavité menée en mai 2022.

I.5. Observations du Commissaire Enquêteur

Le commissaire enquêteur met en avant la complétude du dossier, évoque les réponses apportées à la MRAe et souligne qu'il a apprécié la concertation menée sur le projet avec les élus et le public. Il rappelle que le conseil municipal de Guillon-Terre-Plaine a qui plus est émis un avis favorable à l'unanimité pour le projet.

ANNEXES

Annexe 1 : Procès-Verbal de Synthèse de l'enquête publique

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE GUILLON TERRE PLAINE
Lieu-dit « La Montagne de Verre »

Projet de centrale photovoltaïque au sol
Demande de permis de construire déposée par SAS Centrale photovoltaïque
de la « Montagne de Verre »
Maîtrise d'ouvrage EDF Renouvelables France



PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
Enquête publique
du lundi 21 novembre 2022 au jeudi 22 décembre 2022

Dossier n° E22072/21

Guy Bornot
Commissaire-enquêteur
1 rue Pierre-Joseph Magnin
21000 Dijon

Page 1 sur 7

Guy Bornot
Commissaire-enquêteur
1 rue Pierre-Joseph Magnin
21000 Dijon

M. Elliott GUY
EDF Renouvelables France
Cœur Défense Tour B EDF
100 Esplanade du Général de Gaulle
92932 PARIS Défense Cédex

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

I – Déroulement

Le 23 décembre 2022 vous avez déposé une demande de permis de construire en vue de l'implantation d'un parc composé de panneaux photovoltaïques au sol sur le territoire de la commune de GUILLON-TERRE-PLAINE ; au lieu-dit « La Montagne de Verre » sur une emprise de 19,75 ha.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'instruction de cette demande doit faire l'objet d'une enquête publique.

Pour ce faire, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon m'a désigné commissaire-enquêteur par décision n° E22072/21 le 04 octobre 2022.

Par arrêté du 20 octobre 2022, M. le Préfet de l'Yonne a pris un arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-0438 qui a prescrit une enquête publique de 32 jours consécutifs du 21 novembre 2022 au 22 décembre 2022.

Conformément à cet arrêté, j'ai tenu trois permanences en mairie de Guillon-Terre-Plaine les 21 novembre, 6 décembre et 22 décembre ; le dossier a été tenu à la disposition du public qui pouvait faire part de ses observations sur registre à la mairie, par courrier au commissaire-enquêteur ou sur le site internet dédié.

II – Observations du public

4 observations ont été déposées par voie électronique, à savoir :

- La Société Colas : favorable
- Mme Sylvie Charpignon, conseillère départementale : favorable
- Mme Isabelle Dhenin : opposée.
- M. Bruno Bouchard : chiroptères

III – Observation du commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur a constaté que le dossier était complet, que les réponses avaient été apportées à la MRAE et, comme indiqué dans le dossier, le projet a fait l'objet d'une remarquable concertation avec les élus et avec le public.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral le Conseil municipal de Guillon-Terre-Plaine a, dans sa séance du 24 novembre 2022, émis un avis favorable aux deux projets de parc photovoltaïque et ce à l'unanimité.

IV – Respect du Code de l'environnement

Le présent procès-verbal vous est notifié en vertu de l'article R123-18 du Code de l'environnement qui stipule :

« A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire-enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au commissaire-enquêteur ou au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. »

En application de l'article R123-18 du Code de l'environnement, vous disposez d'un délai de quinze jours pour produire vos observations éventuelles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Remis en mains propres le 26 décembre 2022

Le Responsable du Projet

Eliott GUY



Le Commissaire-enquêteur



PJ – 4 observations

Sujet : [INTERNET] avis centrale photovoltaïque Montagne de Verre

Date : Wed, 21 Dec 2022 22:00:19 +0100

De : dhenin.isabelle <dhenin.isabelle@sfr.fr>

Pour : pref-photovoltaique-montagnedeverre@vonne.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur

Je suis contre ce projet de centrale Photovoltaïque sur la Montagne de Verre.

Voici plusieurs points importants à mon sens :

L'implantation au sol des panneaux et la présence d'une clôture de 2 mètres autour du parc vont nuire à la biodiversité du lieu.

Il faut préserver les prairies sèches qui sont des milieux fragiles et qui abritent une flore et une faune remarquable. Des zones d'intérêts écologique sont proches ZNIEFF et zone Natura 2000.

La montagne de Verre possède des cavités prisées par les chiroptères. Les vibrations provoqués par les travaux de préformage et de battage des pieux perturbera ces mammifères protégés.

La présence d'imposantes clôtures sur plus de 20 ha va interférer avec les continuités écologiques telles que la trame verte.

Les travaux d'installation d'une telle industrie vont perturber pendant des semaines la faune avoisinante.

Il ne faut pas privilégier la soit disant production d'énergie verte au détriment de la biodiversité.

Niveau emploi, ce ne sera que des emplois ponctuels lors de l'installation de quelques mois .

Le raccordement au réseau électrique peut également poser problème car les postes suggérés sont éloignés et la présence des câbles de la fibre optique le long des infrastructures routières pourrait peut-être poser problème pour enterrer les câbles électrique au même endroit.

Ne serait-ce pas plus efficace d'installer des panneaux sur les toitures des bâtiments ou sur des parkings en ville. Cela préserverait les zones naturelles fragiles. L'ancienne plateforme autoroutière de Guillon me semble un meilleur compromis car proche de l'autoroute et des réseaux électriques.

Cordialement

Isabelle Dhenin

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] parc photovoltaïque Montagne de Verre

Date : Thu, 22 Dec 2022 16:25:40 +0100

De : Bruno BOUCHARD <bruno.bouchard@orange.fr>

Pour : pref-photovoltaique-montagnedeverre@yonne.gouv.fr

Bonjour,

Le rapport EIE précise page 44 :

« 1.4.2.1 Contexte hydrogéologique

En limite nord de l'aire d'étude, deux cavités naturelles sont recensées (voir paragraphe II.3.6.1.6). Aucune information les concernant n'est disponible. »

Ce qui n'est pas exact. En effet, une simple recherche sur Internet permet de disposer de la topographie au moins d'une des cavités :

https://www.scchablis.com/Site/Speleo/Invent/89/89197/abime_verre.php.

Ce lien donne une description de la cavité et sa topographie. Il était alors facile de contacter le gestionnaire du site pour disposer de plus d'information sur les deux cavités.

De même, le rapport de l'Étude géotechnique G2 AVP manque de précision concernant ces cavités. Notamment elle précise, page 48 : « Les cavités semblent se situer dans la zone « en talus » de la montagne, secteur où la végétation est ancienne et très dense. » Or ce n'est pas tout à fait exact. Si la végétation a effectivement repoussé autour de l'abîme de Verre, celui-ci était dans une zone très dégagée il y a encore quelques années. Son entrée est très visible dans un secteur qui ne correspond pas aux photos de la page 49 de l'étude (voir photo que nous avons prise en octobre 2021).

Nous regrettons que les porteurs de projet n'est pas cherché à se rapprocher du milieu spéléologique qui dispose de l'essentiel des informations sur les cavités de l'Yonne, afin d'approfondir les risques liés à une telle installation sur un site karstique. Nos informations auraient facilement complétées les éléments issus des bases de données du BRGM.

Compte tenu de l'importance que revêt cette cavité pour le département de l'Yonne, nous demandons que son accès ne soit pas remis en cause par l'emprise du parc.

On notera qu'aucune étude concernant la présence de chiroptères dans cette cavité n'a été réalisée.

Bruno Bouchard

Président du Spéléo-Club de Chablis

contact@scchablis.com

Président du Comité Départemental de Spéléologie

bruno.bouchard@orange.fr

20 Route des Etangs

89113 CHARBUY

- Message transféré -----

Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] enquête publique

Date :Thu, 22 Dec 2022 13:25:14 +0100 (CET)

De :Sylvie CHARPIGNON <plumepourpre@orange.fr>

Pour :pref-photovoltaique-lagrandcraie@yonne.gouv.fr, pref-photovoltaique-montagnede verre@yonne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons que soit retranscrite notre réflexion quant aux deux projets de Guillon Terre Plaine.

"La Municipalité de Guillon Terre Plaine a élaboré, globalement, un magnifique projet 100% PUBLIC, de production d'ENERGIE RENOUVELABLE, sur une ancienne carrière.

Le foncier va retrouver une vocation économique vertueuse non seulement en produisant de l'ENERGIE VERTE mais en assurant aux collectivités locales de différentes strates, des retombées fiscales non-négligeables.

Un projet environnemental bien étudié qui, en termes de co-visibilité et d'exploitation ne gêne absolument pas les riverains.

Patrick GENDRAUD, Conseiller Départemental de Chablis et Président du Département de l'Yonne se joint à moi, Sylvie CHARPIGNON, Conseillère Départementale de Chablis et Maire de Santigny, à l'heure où nous sont annoncés des délestages, pour approuver sans retenue ce formidable projet."

Vous en remerciant,

Cordialement,

Sylvie CHARPIGNON

OBSERVATION n° 1 (centrale La Montagne de Verre°)

le 21 novembre 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département de l'Yonne.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
TÉL. 06 81 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

4

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>
<https://twitter.com/GroupeColas><https://www.facebook.com/GroupeColas><https://www.youtube.com/channel/UCvq7LPHU1TB9Hb8oxGGMZ6g><http://www.blog-groupecolas.com>https://www.instagram.com/groupe_colas/<https://www.linkedin.com/company/colas/>

Annexe 2 : Avis de COLAS

OBSERVATION n° 1 (centrale La Montagne de Verre°)

le 21 novembre 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 100 personnes dans le département de l'Yonne.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,

Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>
<https://twitter.com/GroupeColas><https://www.facebook.com/GroupeColas><https://www.youtube.com/channel/UCvq7LPHUiTB9Hb8oxGGMZ6g><http://www.blog-groupecolas.com>https://www.instagram.com/groupe_colas/<http://www.linkedin.com/company/colas/>

Annexe 3 : Avis de Mme DHENIN Isabelle

Sujet : [INTERNET] avis centrale photovoltaïque Montagne de Verre

Date : Wed, 21 Dec 2022 22:00:19 +0100

De : dhenin.isabelle <dhenin.isabelle@sfr.fr>

Pour : pref-photovoltaique-montagnedeverre@yonne.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur

Je suis contre ce projet de centrale Photovoltaïque sur la Montagne de Verre.

Voici plusieurs points importants à mon sens :

L'implantation au sol des panneaux et la présence d'une clôture de 2 mètres autour du parc vont nuire à la biodiversité du lieu.

Il faut préserver les prairies sèches qui sont des milieux fragiles et qui abritent une flore et une faune remarquable. Des zones d'intérêts écologique sont proches ZNIEFF et zone Natura 2000.

La montagne de Verre possède des cavités prisées par les chiroptères. Les vibrations provoquées par les travaux de préformage et de battage des pieux perturbera ces mammifères protégés.

La présence d'imposantes clôtures sur plus de 20 ha va interférer avec les continuités écologiques telles que la trame verte.

Les travaux d'installation d'une telle industrie vont perturber pendant des semaines la faune avoisinante.

Il ne faut pas privilégier la soit disant production d'énergie verte au détriment de la biodiversité.

Niveau emploi, ce ne sera que des emplois ponctuels lors de l'installation de quelques mois .

Le raccordement au réseau électrique peut également poser problème car les postes suggérés sont éloignés et la présence des câbles de la fibre optique le long des infrastructures routières pourrait peut-être poser problème pour enterrer les câbles électrique au même endroit.

Ne serait-ce pas plus efficace d'installer des panneaux sur les toitures des bâtiments ou sur des parkings en ville. Cela préserverait les zones naturelles fragiles. L'ancienne plateforme autoroutière de Guillon me semble un meilleur compromis car proche de l'autoroute et des réseaux électriques.

Cordialement

Isabelle Dhenin

Annexe 4 : Avis du Conseil Départemental de l'Yonne

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] enquête publique

Date : Thu, 22 Dec 2022 13:25:14 +0100 (CET)

De : Sylvie CHARPIGNON <plumepourpre@orange.fr>

Pour : pref-photovoltaique-lagrandecraie@yonne.gouv.fr, pref-photovoltaique-montagnedeverre@yonne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons que soit retranscrite notre réflexion quant aux deux projets de Guillon Terre Plaine.

"La Municipalité de Guillon Terre Plaine a élaboré, globalement, un magnifique projet 100% PUBLIC, de production d'ENERGIE RENOUVELABLE, sur une ancienne carrière.

Le foncier va retrouver une vocation économique vertueuse non seulement en produisant de l'ENERGIE VERTE mais en assurant aux collectivités locales de différentes strates, des retombées fiscales non-négligeables.

Un projet environnemental bien étudié qui, en termes de co-visibilité et d'exploitation ne gêne absolument pas les riverains.

Patrick GENDRAUD, Conseiller Départemental de Chablis et Président du Département de l'Yonne se joint à moi, Sylvie CHARPIGNON, Conseillère Départementale de Chablis et Maire de Santigny, à l'heure où nous sont annoncés des délestages, pour approuver sans retenue ce formidable projet."

Vous en remerciant,

Cordialement,

Sylvie CHARPIGNON

Annexe 5 : Avis du Spéléo-Club de Chablis

Sujet : [INTERNET] parc photovoltaïque Montagne de Verre

Date : Thu, 22 Dec 2022 16:25:40 +0100

De : Bruno BOUCHARD <bruno.bouchard@orange.fr>

Pour : pref-photovoltaique-montagnede verre@yonne.gouv.fr

Bonjour,

Le rapport EIE précise page 44 :

« 1.4.2.1 Contexte hydrogéologique

En limite nord de l'aire d'étude, deux cavités naturelles sont recensées (voir paragraphe II.3.6.1.6).

Aucune information les concernant n'est disponible. »

Ce qui n'est pas exact. En effet, une simple recherche sur Internet permet de disposer de la topographie au moins d'une des cavités :

https://www.scchablis.com/Site/Speleo/Invent/89/89197/abime_verre.php.

Ce lien donne une description de la cavité et sa topographie. Il était alors facile de contacter le gestionnaire du site pour disposer de plus d'information sur les deux cavités.

De même, le rapport de l'Etude géotechnique G2 AVP manque de précision concernant ces cavités.

Notamment elle précise, page 48 : « Les cavités semblent se situer dans la zone « en talus » de la montagne, secteur où la végétation est ancienne et très dense. » Or ce n'est pas tout à fait exact. Si la végétation a effectivement repoussé autour de l'abîme de Verre, celui-ci était dans une zone très dégagée il y a encore quelques années. Son entrée est très visible dans un secteur qui ne correspond pas aux photos de la page 49 de l'étude (voir photo que nous avons prise en octobre 2021).

Nous regrettons que les porteurs de projet n'est pas cherché à se rapprocher du milieu spéléologique qui dispose de l'essentiel des informations sur les cavités de l'Yonne, afin d'approfondir les risques liés à une telle installation sur un site karstique. Nos informations auraient facilement complétées les éléments issus des bases de données du BRGM.

Compte tenu de l'importance que revêt cette cavité pour le département de l'Yonne, nous demandons que son accès ne soit pas remis en cause par l'emprise du parc.

On notera qu'aucune étude concernant la présence de chiroptères dans cette cavité n'a été réalisée.

Bruno Bouchard

Président du Spéléo-Club de Chablis

contact@scchablis.com

Président du Comité Départemental de Spéléologie

bruno.bouchard@orange.fr

20 Route des Etangs

89113 CHARBUY